



Conseil économique et social

Distr.: générale
lundi 30 septembre 2013

Original: anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante et onzième session

Rovaniemi, 9-13 décembre 2013

Trente-septième session

Rovaniemi, 9-13 décembre 2013

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions intéressant la Commission européenne des forêts

Rapport de la FAO sur les activités faisant suite aux recommandations et aux demandes de la trente- sixième session de la Commission

Note du Secrétariat

1. La trente-sixième session de la Commission a adressé plusieurs demandes et recommandations à la FAO. Le présent document énonce les mesures prises par l'Organisation pour mettre en œuvre ces demandes et recommandations. Ces mesures complètent celles qui étaient énoncées au point 6 d) de l'ordre du jour «Examen des activités de 2013, liste des activités de 2014 et publications pour 2014-2017» du Programme de travail intégré de la CEE/FAO, et ont été mises en œuvre en 2012-2013 (document: ECE/TIM/2013/15 FO:EFC/2013/15).

2. La Commission a proposé d'établir une plate-forme mondiale sur les forêts et le changement climatique en vue de faciliter les échanges d'expériences, de connaissances scientifiques et d'informations sur l'efficacité des politiques. Au niveau européen, la FAO et la CEE ont été priées d'intégrer et de coordonner leurs efforts dans le cadre des initiatives existantes afin d'en maximiser l'impact et la synergie. La Commission a exhorté la FAO et la CEE à mettre en avant les atouts des produits du bois dans leurs plans d'action pour renforcer la dimension écologique des économies européennes.

- a) La FAO coopère avec les pays pour renforcer la gestion durable des forêts dans le contexte du changement climatique et élargir l'extension des forêts en tant que réserves de carbone, tout en prenant en compte les fonctions et les aspects multiples des forêts. En outre, la FAO travaille à encourager les bonnes pratiques de gestion tenant compte du changement climatique et des mesures d'adaptation connexes.

- b) Dans ce contexte, la FAO a élaboré en 2011 le document «Changement climatique pour les gestionnaires forestiers», qui aborde l'intégration du changement climatique dans les programmes forestiers nationaux à l'appui de la gestion durable des forêts. Un atelier pour la mise en œuvre de cette approche en Europe et en Asie centrale ayant pour thème l'intégration de la dimension du changement climatique dans les programmes forestiers nationaux a été organisé en novembre 2014.
- c) La FAO a publié le document "Directives sur le changement climatique pour les gestionnaires des forêts" en septembre 2013. Celui-ci prodigue des conseils aux gestionnaires des forêts pour évaluer les enjeux et les possibilités découlant du changement climatique et pour prendre des mesures concrètes en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.
- d) La FAO prépare et publie CLIM-FO-L, un bulletin électronique mensuel sur les forêts et le changement climatique. Celui-ci propose des informations actualisées sur les négociations relatives au changement climatique, les articles scientifiques, les publications, les manifestations et les offres d'emploi.
- e) La CEE et la FAO ont organisé un atelier sur la vie écologique de la forêt, pour évaluer ses répercussions environnementales au fil des saisons. Cet atelier s'est déroulé le 15 octobre 2012 et visait une meilleure compréhension de la manière dont l'évaluation du cycle de vie peut être appliquée à l'estimation des répercussions environnementales générales d'un matériau ou d'un produit pendant toute sa durée de vie, et pour rassembler toutes les connaissances et tous les éléments probants qui concernent la durabilité du bois.
- f) Le 22 avril 2013, la CEE et la FAO ont organisé un séminaire en collaboration avec InnovaWood sur les innovations dans le secteur forestier – condition préalable à une économie verte. Le séminaire a examiné les conditions d'établissement de cadres politiques et juridiques pour l'innovation dans une large perspective, y compris des stratégies et des plans d'action innovants.
- g) La CEE et la FAO ont mis au point le projet visant une gestion durable des forêts pour des économies plus vertes dans le Caucase et en Asie centrale, financé par la huitième tranche du Compte de développement de l'ONU. La mise en œuvre du projet a démarré en juillet 2013, et son objectif est de renforcer la capacité nationale de huit pays du Caucase et d'Asie centrale afin d'élargir la contribution de leur secteur forestier à des économies plus écologiques en assurant une gestion durable des forêts.
- h) Le réseau mixte d'experts CEE/FAO/OIT pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts a organisé en novembre 2013 un atelier pour identifier les effets du changement climatique ayant un impact sur les travaux forestiers. Afin de relever ces défis, la réunion a examiné les solutions existantes et les innovations possibles et a adressé des recommandations aux entrepreneurs du secteur forestier, aux fabricants de machines forestières, aux propriétaires de forêts ainsi qu'aux décideurs et aux centres de formation.
- i) Le Plan d'action pour le secteur forestier dans une économie verte a été préparé sous les auspices du Comité des forêts et de l'industrie forestière (COFIF) et de la Commission européenne des forêts (CEF) tel qu'il est présenté au point 6 b) de l'ordre du jour «Plan d'action pour le secteur forestier dans une économie verte», document ECE/TIM/2013/12 FO:EFC/2013/12. Ce plan d'action était l'élément central du Forum de Lviv sur les forêts dans une économie verte, «Actions et enjeux pour les pays d'Europe de l'Est, d'Asie du Nord et d'Asie centrale» qui s'est déroulé en Ukraine en septembre 2012 sur une initiative nationale. Les conclusions du

Forum ont été présentées à la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

3. La Commission a demandé l'inclusion du mandat et du mode de fonctionnement du Groupe de travail sur la gestion des bassins versants de montagne dans le processus global d'examen du Programme de travail intégré CEE/FAO sur le bois et les forêts, y compris leurs incidences au niveau des ressources, et elle a prié le secrétariat d'actualiser le questionnaire de l'examen en conséquence.

- a) Des réunions de bureaux mixtes entre la CEF et le COFIF ont complété le processus d'examen en février 2010, mai 2011 et juin 2013.
- b) Afin de modifier le profil du Groupe de travail et de traiter les questions stratégiques, les participants de la vingt-neuvième session du Groupe de travail, qui s'est déroulée en France en septembre 2013, ont décidé de mettre en œuvre les recommandations émanant du processus d'examen telles que les présente le document ECE/TIM/2013/5 FO:EFC/2013/5. ECE/TIM/2013/5 FO:EFC/2013/5.

4. La Commission a formulé des recommandations à porter à l'attention de la vingt-huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et de la vingt et unième session du Comité des forêts de la FAO, et elle a demandé au Bureau de compléter le formulaire en fournissant davantage de précisions concernant des activités et des indicateurs envisageables.

- a) Au cours de la vingt-huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, qui s'est déroulée à Bakou (Azerbaïdjan) les 18 et 19 avril 2012, les documents ci-après ont été présentés: ERC/12/INF/6 «Rapport succinct de la réunion conjointe du Comité du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (soixante-neuvième session) et de la Commission européenne des forêts (trente-sixième session)» et ERC/12/INF/7 rev1 «Rôle de la foresterie dans un monde en mutation – perspective régionale».
- b) Le rapport de la vingt-huitième session de la Conférence régionale pour l'Europe (document ERC/12/REP38) a présenté un résumé des recommandations de la Commission européenne des forêts (CEF) et souligné l'importance du secteur forestier pour la région. Au paragraphe 38 de son rapport, la Conférence a accueilli avec satisfaction les informations relatives aux activités des commissions techniques régionales et s'est félicitée du succès de la coopération menée entre la Commission européenne des forêts et le Comité du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), qui a permis d'obtenir des statistiques exceptionnelles et de réaliser des évaluations de ressources très utiles. Au paragraphe 39, la Conférence a reconnu qu'il était important que la FAO poursuive ses travaux sur la gestion durable des forêts en tant que composante d'une économie verte, y compris des emplois verts, et qu'elle contribue au processus Rio+20. La Conférence a recommandé que la FAO prépare les négociations relatives à un accord juridiquement contraignant sur la gestion durable des forêts en Europe. L'importance de la gestion des forêts et de bonnes pratiques en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses impacts, ainsi que d'une gestion durable des ressources en eau a été soulignée. Il a été recommandé à la FAO d'accorder son attention au fait que les forêts apportaient de multiples avantages, qu'elles jouaient un rôle important en matière de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance durables et qu'il convenait d'aborder les questions relatives aux forêts aux niveaux régional et international, en veillant particulièrement à faire participer les pays d'Asie centrale; La Conférence souhaite voir la FAO poursuivre ses activités sur les forêts dans le cadre de son mandat, et recommande d'intégrer la foresterie de manière plus visible dans le nouveau cadre stratégique.

- c) Lors d'une réunion de suivi organisée avec le bureau du COFIF (anciennement le Comité du bois) le 15 octobre 2012 à Antalya (Turquie), le bureau a complété la liste des mesures qu'il convenait de prendre, avec des échéances et des responsabilités indicatives, y compris une liste des questions prioritaires devant être examinées par le Comité des forêts.
- d) Le rapport de la vingt et unième session du Comité des forêts (document COFO/2012/REP) fait référence aux recommandations émanant des six commissions régionales des forêts et des initiatives en cours présentées dans les annexes, qui donnent des indications sur les domaines d'activité prioritaires dans le contexte du nouveau Cadre stratégique, de sorte que les activités forestières de la FAO puissent contribuer plus efficacement à la réalisation des trois objectifs mondiaux de l'Organisation. Le Comité a ensuite approuvé les recommandations des commissions régionales des forêts et a reconnu les efforts déployés par la FAO pour mieux intégrer les contributions des commissions dans les activités du programme forestier. Conscient de l'importance de ces contributions régionales, le Comité a recommandé de continuer à rassembler et à utiliser pleinement les apports des régions afin de mettre en évidence les synergies et de s'assurer que les activités forestières sont conduites selon une approche stratégique.
- e) Le rapport de la vingt et unième session du Comité des forêts indique également que le Comité a été informé de la coopération fructueuse menée entre la Commission européenne des forêts et le Comité du bois de la CEE (désormais dénommé Comité des forêts et de l'industrie forestière).

5. La Commission a demandé que la CEE et la FAO contribuent à la préparation des négociations relatives à l'accord juridiquement contraignant sur les forêts d'Europe, en tant que de besoin.

- a) Conformément au mandat susmentionné, sur l'invitation faite par les ministres européens en 2011 ainsi que sur celle de la vingt-huitième Conférence de la FAO pour l'Europe (avril 2012), la FAO contribue aux négociations relatives à l'accord juridiquement contraignant sur les forêts d'Europe.
- b) L'Organisation a participé à quatre sessions du Comité de négociations intergouvernemental (CNI), conformément à ce que prévoit l'Annexe au Règlement intérieur (figurant au Mandat d'Oslo). La mise en œuvre de ces activités a reposé en très grande majorité sur des ressources extrabudgétaires. Un fonds fiduciaire multidonateurs a été créé pour financer les activités connexes. La Norvège a détaché un expert de haut niveau auprès du Siège de la FAO pour assister le CNI.

6. La Commission a demandé que la CEE et la FAO continuent de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, conformément à leur programme de travail intégré.

- a) La Section des forêts et du bois de la CEE/FAO appuie les préparations et l'organisation du prochain cycle d'établissement de rapports mondiaux et régionaux sur les ressources forestières. Les informations mondiales sur les forêts et la gestion des forêts sont recueillies grâce au processus d'évaluation des ressources forestières mondiales dirigé par la FAO. La Section a activement contribué au processus d'élaboration du questionnaire collaboratif sur les ressources forestières en participant à des réunions et des ateliers du consortium du questionnaire et du groupe consultatif pour l'évaluation des ressources forestières mondiales, activités qui ont débouché sur de nouvelles versions des questions, des définitions et des directives concernant l'établissement des

rapports. La Section fournit un appui et coordonne les travaux des réviseurs régionaux de 55 pays d'Europe, du Caucase et d'Asie centrale qui contribuent au processus d'établissement de rapports.

- b) Le questionnaire FOREST EUROPE/CEE/FAO sur les indicateurs quantitatifs a été élaboré en coopération avec des organisations, des processus et des pays sous la houlette de la Section des forêts et du bois de la CEE/FAO et a bénéficié des conseils de l'équipe de spécialistes de la CEE/FAO sur le suivi de la gestion durable des forêts. La Section a mis au point et organisé le processus paneuropéen de collecte de données, qui est coordonné avec l'établissement de rapports mondiaux.
- c) La Section des forêts et du bois de la CEE/FAO a poursuivi la diffusion des conclusions du Rapport de 2011 sur la situation des forêts en Europe. Ces travaux comprenaient la production d'un site Web dédié présentant le détail des produits et comportant une base de données interactive. La Section a présenté les résultats de l'établissement de rapports pan-européen à l'occasion de nombreuses manifestations mondiales, régionales et nationales. Avec l'aide de l'équipe du réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier de la CEE/FAO, et en se fondant sur les résultats du Rapport de 2011 sur la situation des forêts en Europe, la Section a élaboré un portail éducatif à l'intention des écoliers de 12 à 14 ans.
- d) La Section des forêts et du bois de la CEE/FAO collabore également avec FOREST EUROPE sur les questions de politique comme la rétribution des services écosystémiques ou des emplois verts dans le secteur forestier.

7. Les projets et les ateliers suivants ont été mis en œuvre par la FAO suite à la trente-sixième session de la Commission:

- a) Un atelier de renforcement des capacités pour préparer le secteur forestier d'Europe de l'Est et d'Asie centrale à relever les défis mondiaux s'est déroulé du 29 octobre au 2 novembre 2012 à Issyk-Kul (Kirghizstan). Cet atelier régional sur le secteur forestier a été organisé en coopération avec le Bureau régional de la FAO à Budapest, le Bureau régional de la FAO (SEC) à Ankara et la Section des forêts et du bois de la CEE/FAO basée à Genève.
- b) Un atelier régional sur l'appui au secteur forestier privé en Europe du Sud-Est s'est déroulé à Skopje (Macédoine) du 12 au 14 novembre 2012. L'atelier était organisé par la FAO, en étroite collaboration avec le Centre régional des activités forestières et du développement rural (REFORD) et avec l'appui de la Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF). Il a permis aux participants d'échanger des expériences et de partager des informations sur la situation de l'industrie forestière privée en Europe du Sud-Est, mais également dans d'autres pays d'Europe de l'Est. L'objectif global de l'atelier était d'identifier les principaux facteurs et les grands enjeux de la poursuite du développement des organisations de propriétaires forestiers et d'initiatives ou de politiques liées à l'industrie forestière privée.
- c) Un atelier pour l'examen et la validation du projet d'étude sur la législation forestière des pays relevant du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Asie centrale (SEC) a été organisé à Istanbul (Turquie) du 16 au 18 juillet 2012. Cet atelier a débouché sur

la publication d'une vue d'ensemble et de directives de réforme relatives à la législation forestière.

- d) Un atelier concernant les pays d'Europe du Sud-Est et portant sur l'établissement de normes phytosanitaires dans le secteur forestier à l'appui du renforcement des capacités régionales s'est tenu à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) du 15 au 18 avril 2013. L'objectif global de cet atelier était de favoriser l'échange d'expériences et le partage d'informations sur la situation des ravageurs des forêts dans la région et de mettre en place et d'améliorer la coopération entre les organisations nationales de protection des végétaux et les organismes forestiers chargés de la protection des forêts.
- e) Deux ateliers régionaux organisés conjointement avec l'Institut forestier européen et FOREST EUROPE sur l'établissement de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts se sont déroulés à Zagreb (Croatie), les 26 et 27 mars 2013, et à Budapest (Hongrie), les 23 et 24 avril 2013. Le processus FOREST EUROPE a adopté une série de critères et d'indicateurs paneuropéens qui est déjà en place depuis dix ans et a permis de structurer les rapports de 2003, 2007 et 2011 sur la situation des forêts d'Europe. Les ateliers ont contribué à identifier les enjeux liés à la mise en œuvre des critères et indicateurs et à émettre des recommandations à l'appui de la formulation de politiques, d'analyses et d'activités de suivi régionales et nationales.
- f) En coordination avec la Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts de la FAO, un atelier international sur la remise en état des terres forestières dégradées s'est tenu à Konya (Turquie) du 28 au 31 mai 2013. Les objectifs de cet atelier étaient les suivants: i) favoriser le partage de connaissances et de compétences de différents pays et régions sur la remise en état des forêts dans les terres arides, ii) identifier les principaux éléments positifs et négatifs afin d'améliorer l'efficacité des activités de remise en état des forêts dans les terres arides, iii) contribuer à l'élaboration d'un outil de suivi exhaustif pour orienter les acteurs de la planification et de la mise en œuvre de projets et programmes de terrain, évaluer les expériences réussies et faciliter le partage des connaissances et des compétences, iv) contribuer à l'élaboration de directives opérationnelles, et v) proposer des recommandations sur les prochaines étapes/les processus futurs dans le cadre des initiatives de coopération existantes.
- g) Un atelier sous-régional sur les ressources génétiques forestières a été organisé à Douchambé (Tadjikistan) du 26 au 31 août 2013. Les objectifs de cet atelier étaient les suivants: i) contribuer à la préparation d'une synthèse régionale sur la situation des ressources génétiques forestières en Asie centrale, y compris un projet de plan d'action régional, ii) aider les pays relevant du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Asie centrale à rédiger leurs rapports nationaux relatifs aux ressources génétiques forestières, et iii) identifier les priorités régionales en matière de ressources génétiques forestières. Les activités de l'atelier ont débouché sur la préparation et la publication de six rapports nationaux et d'un rapport de synthèse régional.
- h) Un atelier sur l'élaboration et l'harmonisation des législations forestières en Asie centrale s'est déroulé à Astana (Kazakhstan), du 15 au 23 octobre 2013. L'atelier visait à dégager une conception commune de questions complexes liées aux expériences en matière de législation forestière, telles que les avait identifiées un projet de la FAO pour la révision de la législation du Kazakhstan finalisé en 2010, qui procédait à un examen critique des processus de révision et d'harmonisation de la législation forestière dans les pays participants et identifiait leurs besoins et priorités.

- i) Projets de PCG (Programme de coopération avec les gouvernements) en 2012-2013:
- GCP/KOS/005/FIN – Soutien à la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie forestières au Kosovo
Le Gouvernement du Kosovo a adopté le document de politique et stratégie sur le développement du secteur forestier pour 2010–2020 qui met en avant les aspects économiques mais prend aussi en compte le rôle polyvalent des forêts. Dans ce contexte, le projet actuel comporte trois grandes composantes à l'appui de l'application du document de politique et stratégie:
 - i. Appui institutionnel à la mise en œuvre de politiques et stratégies forestières.
 - ii. Gestion des forêts et pratiques connexes intégrées.
 - iii. Le secteur forestier et le changement climatique – comment trouver des moyens pour que le secteur renforce son rôle en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.
 - GCP/MNE/001/LUX – Carte globale intégrée de l'offre et de la demande de bois de feu pour le Monténégro (WISDOM – Monténégro)
Le principal objectif de ce soutien est d'aider les institutions gouvernementales du Monténégro à surmonter les lacunes existantes en ce qui concerne le manque de données et d'informations pertinentes sur le potentiel, la consommation et la contribution de la biomasse ligneuse pour atteindre les objectifs nationaux.
 - GCP/SEC/002/TUR – Renforcement des capacités pour la gestion durable des bassins versants de montagne en Asie centrale et dans le Caucase (Azerbaïdjan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turquie)
La FAO fournit un appui au renforcement des capacités d'élargir la sensibilisation du public, de susciter l'intérêt des responsables politiques et des décideurs, et d'accroître les connaissances et les expériences des organismes forestiers et apparentés concernant les approches intégrées (pluridisciplinaires) et collaboratives de la mise en œuvre, de la remise en état et de la gestion durable des bassins versants de montagne.
- j) Projets de PCT (Programme de coopération technique) en 2012-2013
- TCP/ARM/3303 – Boisement et reboisement en République d'Arménie – Phase II du TCP/ARM/3203
Dans le cadre de ce projet en deux phases, la FAO a contribué à intensifier le boisement et le reboisement en Arménie en créant les conditions préalables à la mise en œuvre d'un programme de reboisement national. L'intervention de la FAO a renforcé les capacités nationales en matière de boisement, de reboisement et de remise en état des forêts en aidant à remettre sur pied des pépinières forestières en mauvais état et en fournissant une formation en matière de récolte de semences, de production de semences et de plantes, de gestion des pépinières et des plantations et de régénération naturelle des forêts.
 - TCP/YUG/3201 – Dendroénergie pour un développement rural durable (Serbie)
La FAO contribue à renforcer les capacités du Directeur des forêts du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la gestion de l'eau pour la formulation, l'évaluation et le développement de stratégies, de programmes et de projets solides sur les bioénergies qui soient compatibles avec la gestion durable des secteurs forestier, énergétique et agricole.

- TCP/UKR/3401 – Consolidation des politiques forestières en Ukraine
La FAO appuie les parties prenantes pertinentes du secteur forestier ukrainien afin de convenir des mesures à prendre pour consolider les politiques forestières, définir les rôles et les responsabilités des principaux acteurs, et contribuer ainsi à la prise de décisions et leur application en connaissance de cause et sur la base d'éléments factuels. Par la suite, une feuille de route concise tenant lieu de cadre conceptuel au secteur forestier ukrainien sera disponible.

- TCP/RUS/3402 – Renforcement des capacités des unités administratives forestières régionales de la Fédération de Russie
Le projet de la FAO consiste à renforcer les capacités et augmenter l'efficacité du personnel administratif régional chargé des forêts pour la mise en œuvre de pratiques de gestion des forêts durables en Fédération de Russie.

- TCP/SRB/3401 – Aide au développement de la planification et de la construction d'infrastructures forestières en Serbie
L'expertise de la FAO contribue à l'élaboration de directives exhaustives mais pratiques, qui aideront tous les professionnels du secteur forestier à planifier, construire, utiliser et entretenir des routes forestières qui soient viables sur le plan technique, social, économique et écologique et puissent remplir des fonctions polyvalentes.

- TCP/AZE/3303 – Aide à l'élaboration d'un programme forestier et d'une législation forestière nationaux
La FAO fournit un appui technique à l'Azerbaïdjan pour élaborer un programme forestier national qui permette au secteur forestier du pays de développer des approches de gestion des forêts innovantes en encourageant la participation des communautés locales ainsi que d'autres acteurs clés.

- TCP/UZB/3301 – Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale à l'appui du secteur des produits forestiers non ligneux de l'Ouzbékistan
La FAO fournit un appui technique au développement du secteur des produits forestiers non ligneux en formulant une stratégie nationale exhaustive relative aux produits forestiers non ligneux et en lançant la mise en œuvre sur deux produits prioritaires (l'apiculture et les plantes médicinales et aromatiques), avec la participation de toutes les parties prenantes pour assurer une meilleure utilisation de ces ressources naturelles et permettre d'améliorer les moyens de subsistance, la conservation des forêts et la protection de la biodiversité.

- TCP/TUR/615676 – Lutte contre la brûlure du châtaignier et renforcement des capacités d'améliorer la santé et la vitalité des forêts
La FAO apporte un appui technique à la Turquie pour réduire l'incidence et la gravité de la brûlure du châtaignier dans les forêts de châtaigniers de plusieurs zones pilotes avec le soutien et la participation des communautés locales, notamment les agricultrices. Le projet renforce également la capacité nationale de lutter contre de nouvelles infestations de ravageurs comme *Phytophthora* spp. Une surveillance

accrue et des mesures renforcées ouvriront la voie au contrôle et à la prévention de la propagation des maladies.

k) Projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) actuellement en préparation à la FAO dont la mise en œuvre est prévue pour 2014.

- Gestion durable des terres et agriculture respectueuse de l'environnement en Turquie (contribution du FEM: 6,5 millions d'USD)
- Gestion durable des ressources forestières et terrestres des montagnes dans un contexte de changement climatique au Kirghizstan (contribution du FEM: 6,1 millions d'USD)
- Renforcement des zones protégées de la steppe de Turquie (l'élaboration du Mécanisme d'identification de projet est en cours; contribution du FEM: 2,7 millions d'USD)